

Arrêté municipal n°2026-08 du 17 février 2026

ARRETE DE VOIRIE

OBJET : réglementation la circulation de la 42^{ème} édition de la TRO BRO LEON
Dimanche 10 mai 2026

Le Maire de la commune de SAINT PABU ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route,
VU les articles R26 et R28 du Code Pénal,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de maintenir le bon ordre et de prescrire toutes les mesures convenables pour prévenir les accidents durant la 42^{ème} édition de la TRO BRO LEON du dimanche 10 mai 2026 organisée par Tro Bro Organisation ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La circulation sera interdite le long du parcours de la TRO BRO LEON de 8h00 à 19h00 le dimanche 10 mai 2026, à savoir sur la boucle venant de la route touristique VC 9 vers la VC 28 puis la VC 27 puis à gauche pour reprendre la VC 9 jusqu'à la VC 24 puis jusqu'à l'intersection avec la VC 32, ensuite direction à gauche vers la VC 33 pour rejoindre Le Cosquer, puis la VC 24 pour rejoindre la VC 23 puis direction à gauche pour rejoindre la route de Korn ar Gazel, VC 4, puis après les 4 stops de la rue de Korn ar Gazel traversée de la VC3 vers la VC 16 jusqu'à la VC 43 puis la VC 44, direction la RD 28.

ARTICLE 2 :

La Tro Bro Organisation prendra à sa charge l'organisation de son circuit, la mise en place de la signalisation temporaire et assurera la responsabilité de l'intégralité des risques liés à cette organisation.

ARTICLE 3 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera :

- affiché en Mairie,
- notifié à la Sous-préfecture de BREST, à la gendarmerie de PLOUDALMEZEAU, à l'ATD et aux organisateurs.

A SAINT PABU, le 17 février 2026

Le Maire,
David BRIANT

